

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Raccordement en fibre optique du site NOVAREA à l'instigation du Conseil Régional – Délégation de l'opération auprès du Grand Dijon - Demande de subvention**

A Dijon, la Région Bourgogne-Franche-Comté construit, en concertation avec le Grand Dijon, le site « NOVAREA » qui est appelé à devenir une place forte pour l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, notamment dans la filière numérique.

Il est clair que pour exister et rendre son office, NOVAREA doit absolument se relier au réseau du territoire dijonnais.

Et la priorité pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est déjà d'atteindre le site des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR). Ce site est important car il accueille plusieurs opérateurs et notamment ZAYO l'opérateur qui assure la liaison entre les sites dijonnais et bisontin de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour connecter NOVAREA et le site « APRR », la Région Bourgogne-Franche-Comté a sollicité le Grand Dijon qui dispose de fibres optiques sur le secteur.

Et effectivement, après une rapide étude, il s'avère que le projet est tout à fait réalisable, dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la fibre optique Grand Dijon passant sous le tramway pour aller du site NOVAREA jusqu'au "boulevard Trimolet" devant le CHU :
 - Soit ~2 800 mètres
 - Pour un tarif de mise à disposition de quelque 4 200 € TTC par an et par paire de fibres
- Construction de la liaison optique manquante depuis le "boulevard Trimolet" jusqu'au site « APRR »
 - Soit ~ 1 600 mètres
 - Pour un coût de travaux de l'ordre de 26 K€ TTC
 - Et un tarif de mise à disposition de quelque 2 000 € TTC par an et par paire de fibres

Du point de vue financier, la Région Bourgogne-Franche-Comté acquitterait d'un seul coup la redevance de location des fibres pour 5 ans, pour les années 2017 à 2021, soit :

$$\bullet (4,2 \text{ K€} + 2 \text{ K€}) \times 5 = \sim 31 \text{ K€ TTC}$$

Et par ailleurs, des subventions sont susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté elle-même, qu'il convient de solliciter au taux maximum.

Enfin, pour simplifier le traitement de ce dossier qui concerne à la fois de la fibre sous propriété de la Ville de Dijon et de la fibre sous propriété du Grand Dijon, il est proposé de placer toute l'opération sous le contrôle du Grand Dijon.

Ainsi, le Grand Dijon :

- financerait tous les travaux, y compris ceux relatifs au tirage de la fibre sur le territoire de la Ville (tronçon « Trimolet-APPR »)
- recevrait les éventuelles aides et subventions relatives à ces travaux
- recevrait la totalité de la redevance acquittée par la Région Bourgogne-Franche-Comté en contrepartie de l'usage du réseau de fibre optique pour une durée de 5 ans
- calculerait le bilan financier relatif à la nouvelle liaison « Trimolet-APPR » en additionnant les dépenses de construction et les recettes associées (aides reçues et redevance versée par la Région Bourgogne-Franche-Comté)
- reporterait ce bilan à la Ville de Dijon, à qui serait donc facturé le coût résiduel ou à qui serait versée la recette constatée suivant la nature du bilan financier de l'opération
- rétrocéderait ensuite, dès que possible, cette nouvelle liaison « Trimolet-APPR » à la Ville de Dijon qui en prendrait alors la pleine propriété.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le raccordement en fibre optique des sites NOVAREA et « APRR », dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne- Franche- Comté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0